



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, à une séance ordinaire à huis clos le 14 décembre 2020, adopté : le Règlement numéro 020-163 sur la tarification des services municipaux ;

Que ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet municipal ;

Que ce règlement est en vigueur depuis le 15 décembre 2020.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce quinzième jour de décembre deux mille vingt.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier



